



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Certificat de professionnalisation
en matière de lutte
contre le décrochage scolaire

Session 2024

Présidente du jury : Madame Sandra CASTAY - Conseillère de Mme la Rectrice /
Déléguée de région académique de l'information, de l'orientation et de la Lutte
contre le décrochage scolaire adjointe

Table des matières

Présentation de l'examen	3
Conditions d'obtention du certificat.....	3
Composition du jury.....	3
Épreuve 1 : séance de formation	3
Épreuve 2 : étude de cas.....	4
Formation des candidats	4
Éléments statistiques	4
Remarques du jury	4
Observations générales sur la forme et le contenu des présentations	4
Épreuve 1 : séance de formation	5
Séance	5
Entretien	5
Épreuve 2 : étude de cas.....	5
Exposé	5
Entretien	5
Conclusion	6

Présentation de l'examen

Le certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire (CPLDS) atteste de la qualification des personnels appelés à participer aux missions mises en place dans les services académiques et départementaux, dans les établissements du second degré de l'enseignement public et privé sous contrat pour prévenir le décrochage scolaire et accompagner les jeunes qui bénéficient du droit de retour en formation initiale.

L'examen pour l'obtention du CPLDS comporte deux épreuves évaluées par deux commissions du jury constitué par la rectrice d'académie.

Conditions d'obtention du certificat

- Chaque épreuve est notée sur 20.
- Pour chacune des deux épreuves, une note inférieure ou égale à 5 sur 20 est éliminatoire.
- Une note globale au moins égale à 20 sur 40 à l'ensemble des deux épreuves est exigée pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire.

Composition du jury

Présidente : CASTAY Sandra, A-DRAIOLDS site de Bordeaux

- BURAUD Caroline – Proviseure-adjointe LP Hélène Duc Sud Périgord
- COLLET Cécile – Proviseure du LP la Morlette
- DOUMEINS Florence – Coordinatrice départementale MLDS 33
- DURAND Stéphanie – Principale du collège de Castelmoron
- DUTEMPS Colette – Directrice du CIO Bordeaux Sud
- GOUBET Julie – Cheffe du pôle ambition et persévérance scolaire - Site de Bordeaux
- MAGNAVAL David – IEN-IO des Landes
- MEGUENINE Lynda – IEN-IO de la Gironde
- NUNN Philippe – IEN-IO des Pyrénées-Atlantiques
- VIRSOLVY Julien – Directeur du CIO d'Agen

Épreuve 1 : séance de formation

Une séance de formation d'une durée de 30 minutes avec plusieurs jeunes dans le cadre d'une action de lutte contre le décrochage scolaire suivie d'un échange de 15 minutes avec la commission. Cette épreuve permet d'évaluer, en situation professionnelle, les compétences spécifiques du candidat en matière de prévention du décrochage scolaire et d'accompagnement des jeunes qui bénéficient du droit au retour en formation initiale, ainsi que les choix opérés afin de répondre à leurs besoins.

Épreuve 2 : étude de cas

À partir de l'étude de cas qui lui est proposée, le candidat dispose de 60 minutes de préparation pour analyser la situation, formuler un diagnostic et des propositions. Il fait ensuite une présentation au jury qui n'excède pas 15 minutes et qui est suivie d'un échange de 15 minutes.

Formation des candidats

Pour 10 candidats, une formation sous périmètre région académique a été proposée de septembre 2023 à mai 2024. Trois candidats se sont présentés sans formation : une coordonnatrice MLDS, une CPE et un enseignant.

La formation s'est déroulée sous 4 formes :

1. 15 séances de 3 heures en distanciel dont une de présentation de la formation
2. 3 séminaires de deux jours
3. Une formation en ligne de 8/10 heures en autonomie
4. Un tutorat pour chaque stagiaire

Éléments statistiques

Répartition des candidats

13 candidats se sont présentés à la session de l'examen pour l'obtention du certificat. Ils interviennent au sein d'établissements scolaires comme CPE (4 candidates) et enseignants (9 candidats dont une coordonnatrice MLDS).

Résultats de la session

- 12 candidats reçus sur 13 candidats inscrits et présents, soit 92% de réussite
- La moyenne des notes à l'examen est de 14,6 (12,9 en n-1)
- La moyenne des notes à l'épreuve 1 est de 14,6 (13,8 en n-1)
- La moyenne des notes à l'épreuve 2 est de 14,5 (12,3 en n-1)

Remarques du jury

Observations générales sur la forme et le contenu des présentations

Les candidats ont acquis des connaissances solides sur l'année mais le cadre réglementaire n'est pas toujours présent dans les différents temps d'échanges. Pour les actions en collège, le lien avec l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture doit être renforcé et/ou mieux explicité.

Pour les candidats n'ayant pas suivi la formation, il est nécessaire de s'informer en amont sur le contenu des épreuves. Les textes réglementaires sont nationaux et indiqués sur la page dédiée du site académique. Ils peuvent par ailleurs s'adresser au pôle ambition et persévérance du SRAIOLDS pour tout renseignement complémentaire.

Pour les candidats admis, il est globalement remarqué une posture professionnelle de qualité et une approche solide des problématiques et des solutions à apporter.

Épreuve 1 : séance de formation

Séance

Les candidats ont passé cette épreuve en établissement. Le repérage des élèves bénéficiaires de l'action est indispensable et la définition des activités doivent impérativement y être articulés. Les propositions sont variées même si le jury constate de nombreuses actions sur les thématiques d'orientation.

Le temps court de la séance impose des choix dans les modalités d'organisation et la définition des objectifs, ce qui a été bien respecté par les candidats. Les jurys soulignent avoir pris un peu plus de temps pour pouvoir apprécier une séance complète mais aussi pour bénéficier d'un temps d'échanges plus important avec le ou la candidate.

La participation des élèves aux activités est très variable et le choix de modalités pédagogiques où ces derniers seraient plus actifs est attendu.

Le caractère bienveillant des candidats a été souligné sur les temps d'interventions.

Entretien

L'entretien doit permettre au candidat de faire un retour réflexif rapide sur sa séance en précisant le contexte et ses choix initiaux. Il est l'opportunité pour les candidats et candidates de positionner leurs actions au regard de l'organisation de leur établissement et d'évoquer les perspectives de leur dispositif ou de leur action à l'issue de l'année scolaire en cours.

Les candidats ont inégalement eu ce retour réflexif mais ont su aborder leur démarche de construction, les objectifs et les attendus.

Épreuve 2 : étude de cas

Exposé

Les sujets proposés ont permis aux candidats d'explorer la problématique à partir de leurs connaissances théoriques et de leurs expériences. Ils ont, pour la plupart, ré-exploité les connaissances acquises sur l'année et ont proposé des actions structurées.

Entretien

Le jury a valorisé les candidats qui ont été capables de se projeter dans des actions de persévérance scolaire tout en les analysant et en tenant compte des causes multidimensionnelles du décrochage. Le jury a été particulièrement attentif à ce que les candidats inscrivent leurs propositions dans le cadre d'une mission partagée avec les équipes.

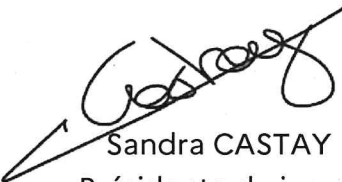
Conclusion

Pour l'épreuve n°1, le jury rappelle qu'il est indispensable de bien réfléchir sur la forme et le contenu de la séance présentée afin de pouvoir justifier ses choix devant le jury. Il faut mieux s'approprier le cadre réglementaire et institutionnel. La construction d'un projet structuré et contextualisé en fonction des besoins repérés en établissement est un véritable atout pour des séances fluides.

Pour l'épreuve n° 2, même remarque sur le cadre mais aussi il est à noter que l'assiduité et la régularité en formation ont permis de meilleurs résultats. En termes méthodologiques, l'exposé doit être structuré en fonction de la problématique identifiée et ne peut se contenter d'une énumération de dispositifs déconnectés des organisations des EPLE.

Les épreuves blanches organisées dans le cadre de la formation de cette année ont été particulièrement bénéfiques à ses stagiaires.

Pour se présenter au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire, il est nécessaire d'avoir une connaissance du système éducatif dans son ensemble. La formation est exigeante et oblige à une forte implication. Enfin faire équipe et savoir s'inscrire dans une culture de la lutte contre le décrochage scolaire, avec tous les acteurs de l'EPLE en rendant compte à la direction, est un point essentiel pour un projet solide.



Sandra CASTAY
Présidente du jury